



conduite en etat d ivresse , refus d'obtemperer...

Par **magali20**, le **03/04/2010** à **12:26**

Bonjour,
mon compagnon c'est fais retirer son permis a la suite d'une interpellation dans la nuit du 3 au 4 mars 2010 .

Il avais effectivement griller un feu devant une equipe de police , celle ci lui a demander de s'arreter mais mon compagnon a preferer continuer sa route donc multiple infraction au code de la route qui s'ajoute au feu rouge grillé (sens interdit ...) et une conduite en etat d ivresse il avais 1g36 ...donc on lui a pris son permis et il a un jugement le 11 juin , que risque t il ???
Merci de me donner une reponse assez rapidement , pour savoir si il vaut mieux qu il soit assisté d un bon avocat !!
Quel peines risque t il ??
Il n'est pas recidiviste . Quel montant si amendes ??

Merci beaucoup a vous du temps accorder a mes questions
bonne journee

Par **razor2**, le **06/04/2010** à **08:07**

Il risque l'annulation de son permis de conduire et une forte amende, sans doute de plusieurs centaines d'euros.

La prison avec sursis n'est pas inenvisageable, bien que peu probable (ca dépend des juridictions)si c'est la première fois qu'il se fait "remarquer"...